

151, boulevard de l'hôpital  
75013 Paris

**LILLY France**  
2 rue du Colonel Lilly  
67640 Fegersheim

Paris, le 19 décembre 2024

**Objet : Convention de mécénat, appel de fonds 2024**

Madame, Monsieur,

Suivant les termes de la convention de mécénat signée le 12 décembre 2024 entre les ARTS ET METIERS et LILLY France, en particulier conformément à son article 5 :

« Le versement sera effectué sur présentation d'un appel de fonds émis par le Fonds et transmis au Mécène par e-mail. Cet appel à don fera référence à la présente convention. Le versement interviendra par virement bancaire dans les 30 jours de l'appel de fonds. »

Nous sollicitons, au titre de l'année 2024, le versement de la somme de **10 000 €** (dix mille euros) par virement sur le compte bancaire dont vous trouverez ci-joint l'IBAN.

Cette somme étant destinée au mécénat, elle peut bénéficier du traitement fiscal en résultant. Le reçu fiscal correspondant vous sera adressé dans les meilleurs délais après encaissement de la somme.

En vous remerciant par avance,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Xavier Chateau,  
Trésorier du Fonds développement de l'industrie du Futur

